



mercredi 19 juillet 2017



Communiqué de presse

Braderie de Bordeaux : mesures de sécurité

Cet été, la braderie commerciale organisée par l'association [la Ronde des Quartiers de Bordeaux](#) se déroulera jeudi 20, vendredi 21 et samedi 22 juillet 2017. Compte tenu d'une très forte affluence attendue, la Ville de Bordeaux et les services de l'État mettent en œuvre une série de mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

Dans le cadre de l'état d'urgence et face au risque d'attentat, il est demandé une grande vigilance aux commerçants qui devront exercer une surveillance particulière de leurs cartons et de tout autre contenant, en veillant à les rendre inaccessibles au public.

Des véhicules de Police Nationale et Municipale seront positionnés comme obstacle physique pour protéger les rues les plus fréquentées. Des interdictions de stationnement et des restrictions de circulation seront ainsi nécessaires.

► Le stationnement des véhicules sera interdit pendant ces 3 jours de 2h à 20h sur les voies suivantes (sauf pour les véhicules des déballeurs entre 7h et 9h et entre 19h et 20h et pour les livraisons et desserte des riverains avant 7h et après 20h) : cours de l'Intendance, rue des Remparts, rue Porte Dijeaux, rue Sainte-Catherine (en totalité), place Saint Projet, rue des Trois Conils (de la rue Père Louis de Jabrun à la place Saint Projet), place de la Victoire.

► Le stationnement des véhicules de déballeurs sera interdit pendant ces 3 jours de 2h à 20h sur les voies suivantes : rue de la Maison Daurade, rue Saige, rue Saint Rémi (entre la rue Sainte Catherine et la rue des Piliers de Tutelle), rue du Cancera (entre la rue Sainte Catherine et la rue des Piliers de Tutelle), rue des Alaudettes, rue Guiraud, rue Margaux, rue du Parlement Sainte-Catherine, impasse Sainte Catherine, rue de la Devise entre la rue Sainte Catherine et la rue des Piliers de Tutelle, rue de la Merci, rue de Grassi entre le cours de l'Intendance et la rue Porte Dijeaux, rue du Temple sur les emplacements situés entre le cours de l'intendance et la rue Porte Dijeaux, place Puy Paulin sur la totalité de l'esplanade située devant les n°4 et n°5 et sur la partie comprise entre la rue Louis Combes et la rue Guillaume Brochon, rue Guillaume Brochon, aux angles des rues : Painlevé/Guillaume Brochon et Louis Combes/Painlevé, rue Louis combes (entre le rue Porte Dijeaux et la Place Puy Paulin), rue Gouvéa, rue de Guienne, rue du Grand Rabbin Joseph Cohen, rue Moulinié, rue André Dumercq, place du Général Sarrail, rue des Augustins, rue Tombe l'Oly, rue Paul Brocca, rue Franklin, rue Voltaire, rue Jean Jacques Rousseau sur les emplacements situés entre le n°3 et le n°11 inclus, devant le n°6, rue du Pas Saint Georges devant le n°48 à 52 inclus et le n°63, rue Elie Gintrac entre la place de la Victoire et la rue Leyteire (pour le stationnement des véhicules des déballeurs de la place de la Victoire).

► Un parking gratuit sera mis à disposition des véhicules des déballeurs sur l'esplanade des Quinconces partie haute (entre l'allée goudronnée et le monument des Girondins) accès allées de Bristol.

► **La circulation des véhicules est interdite pendant ces 3 jours de 7h à 20h sur les voies suivantes, y compris pour les véhicules de livraison des commerces sédentaires, les véhicules des riverains même munis de cartes d'accès, les véhicules des entreprises intervenant pour des travaux**, (ces horaires se substituant aux dispositions habituelles inhérentes aux voies piétonnes) **sauf pour les véhicules des déballeurs entre 7h et 9h et entre 19h et 20h** : cours de l'Intendance, rue des Remparts, rue Porte Dijeaux, rue des Trois Conils (de la rue Père Louis de Jabrun à la place Saint Projet), rue Sainte-Catherine, place Saint Projet, rue du Parlement Sainte-Catherine, rue du Loup (entre la rue Ravez et la rue de Cheverus), rue de Grassi, rue du Temple, rue Franklin, rue Voltaire, rue Saige, rue de la Maison Daurade, rue du Cancera (entre la rue Sainte Catherine et la rue des Piliers de Tutelle), rue de la Devise, rue de la Merci, rue Paul Bert, rue Gouvéa, rue des Ayres (entre la rue Paul Bert et la rue Ravez), place du Général Sarrail, rue des Augustins (entre la rue Sainte Catherine et la rue de Candale), rue Paul Brocca, place de la Victoire.

► Deux postes de secours seront installés place Général Sarrail et place Puy Paulin les jeudi et vendredi et un troisième poste sera installé place Saint-Projet le samedi.